

**MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS**  
**560 rue du Stade**  
**38460 ST ROMAIN DE JALIONAS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 25 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, **vingt-cinq mars**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	19/03/2025
Présents :	19	Date d'affichage :	19/03/2025
Votants :	22	Date de publication :	19/03/2025

**Etaient présents :**

AGUIAR Géraldine, BEKHIT Thierry, BRUDERLI Mariane, DECHANOZ Sylvie, DEVELOAY Fabienne, DI CIOCCIO Pietro, FRANCO Maelle, GARNIER-MICHELIN Sophie, GEORGES Corinne, GRAUSI Jérôme, HABLIZIG Karine, KJAN Sylvain, MARTELIN Yves, MOLLARD Yoann, NOUET Sylviane, RAFFELLI Gaël, ROMANOTTO Nicolas, SAETERO Soledad, TIRANNO Gina.

**Etaient absents et excusés :**

BELMONTE Sophie, pouvoir à DEVELOAY Fabienne, DESCAMPS Gil, pouvoir à GARNIER-MICHELIN Sophie, REIX Stéphane, pouvoir à BEKHIT Thierry.

**Étaient absents :**

NESMOZ David.

**Secrétaire de séance : MARTELIN Yves**

<b>DELIBERATION</b> <b>n° 2025-021</b>	<b>FINANCES</b> ENS marais de la Besseye - demande de subvention liée aux actions du plan de gestion
---	---

Vu la délibération du 18 avril 2006, portant inscription du site de la BESSEYE au titre des Espaces Naturels Sensible,

Vu la convention avec le Département de l'Isère, relative à la labellisation du site de la BESSEYE, au titre des ENS et le soutien financier apporté par le département de l'Isère au plan de gestion du site de l'ENS de la BESSEYE,

Pour l'année 2025, le plan prévisionnel de gestion, élaboré en partenariat avec différents associations et prestataires (Association d'archéologie, association LO PARVI, ...) portera sur les opérations suivantes :

<b>INVESTISSEMENT</b>	RE3	Réaliser l'inventaire des orthoptères
	TU9	Planter des arbres (pour améliorer le bien-être du bétail dans les prairies mésophiles pâturées)
	TE3	Poursuivre le broyage des ligneux dans le marais
	TE6	Limiter la population de Ragondin par tir et piégeage
	TE19	Entretenir les chemins et les sentiers
	PI3	Réaliser des supports pédagogiques sur le patrimoine archéologique et historique
	PI4	Réaliser des animations auprès du grand public et des publics empêchés
<b>FONCTIONNEMENT</b>	PO1	Assurer la surveillance du site
	SE11	Suivre l'évolution de la population de Castor
	AD2	Réaliser une animation foncière
	AD10	Animer le comité de site
	AD11	Réaliser le bilan annuel d'activités

Le coût global de ce plan prévisionnel a été évalué à environ 13 150 euros (il s'agit d'un montant prévisionnel) avec une clé de répartition des dépenses entre les communes de Saint Romain de Jalionsas et de Villemoirieu (le site étant à cheval sur les deux communes), établie de la manière suivante :

- 61 % pour la commune de Saint Romain de Jalionsas
- 39 % pour la commune de Villemoirieu

Le département intervient à hauteur de 66 % des dépenses prévisionnelles inscrites au plan annuel de gestion du site de l'ENS de la BESSEYE pour la commune de Saint Romain de Jalionsas, soit :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE**

- **De voter une demande de subvention relative au plan de gestion de l'ENS du marais de la Besseye auprès du conseil général de l'Isère.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,



Jérôme GRAUSI

Le secrétaire de séance,

Yves MARTELIN

